

**MAIRIE D'AUZANCES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Délibération n° 2026 – 13 en date du 9 Mars 2026**  
**portant approbation du projet de construction de vestiaires sportifs au**  
**sein de l'espace André Vénuat – Consultation maîtrise d'œuvre**

|                   |    |
|-------------------|----|
| Nombre de membres | 15 |
| Présents          | 12 |
| Représentés       | 0  |
| Votants           | 12 |
| Exprimés          | 12 |
| Pour              | 12 |
| Contre            |    |
| Abstentions       |    |

L'an deux mille vingt-six, le neuf Mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auzances, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Auzances, sous la présidence de Madame Françoise SIMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Mars 2026

**Présents :** Françoise SIMON, Caroline LE CORRE, Leilha BERTHON, Georges DIONNET, Jean-Pol GILBERT, Françoise SUDI GUIRAL, Fabien JAMME, Christine BICHON-MOREL, Serge DESBOUDARD, Christian SCARAMUCCIA, Jean-Pascal HELION, Marie-Claude BOUGNOUX.

**Absents / Excusés :** Chrystelle VAXIVIERE, Delphine DIONNET, Bastien GENDRAUD.

**Pouvoirs :**

**Secrétaire de séance :** Françoise SUDI GUIRAL

\*\*\*\*\*

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un donateur, désirant demeurer anonyme, souhaite donner une participation importante pour la construction de vestiaires sportifs au sein de l'espace André Vénuat.

Cette personne l'a de nouveau contactée car elle souhaite que la commune avance sur ce projet rapidement. Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est donc nécessaire de solliciter une maîtrise d'œuvre pour ce projet. Elle ajoute ensuite que la salle omnisports de l'espace André Vénuat ayant été réalisée par la maîtrise d'œuvre L Tech et l'architecte Jean Philippe Celier, il lui a semblé judicieux et cohérent de conserver ces deux agences.

Madame le Maire a donc sollicité les services de L.TECH pour demander des devis auprès de prestataires pour avancer sur ce projet (élaboration d'un Avant Projet Définitif et recherche de financements) :

- Une mission SPS
- Une mission de contrôle technique
- Une étude géotechnique
- Une mission de maîtrise d'œuvre

Les réponses suivantes lui sont parvenues :

- Une mission SPS : CREA SYNERGIE : 3 542, 40 € TTC – 2 952, 00 € HT
- Une mission de contrôle technique : APAVE : 2 160, 00 € TTC – 1 800, 00 € HT
- Une étude géotechnique : en attente de réponse

**MAIRIE D'AUZANCES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

- Une mission de maîtrise d'œuvre : ATELIER D'ARCHITECTURE Jean-Philippe CELIER : 12 300, 00 € HT – 14 760, 00 € TTC (taux de rémunération de 4.10% du montant des marchés)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de construction de vestiaires sportifs au sein de l'Espace André Vénuat,
- approuve la proposition de maîtrise d'œuvre de l'atelier d'architecture Jean-Philippe CELIER pour ce projet, pour un taux de rémunération de 4,10% du montant des marchés, soit à ce jour, une estimation d'honoraires de 12 300, 00 € HT – 14 760, 00 € TTC,
- autorise Madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir aux conditions précitées,
- autorise Madame le Maire à accepter les propositions précitées pour les missions Sécurité protection Santé – SPS –, Contrôle Technique – CT – et à choisir le prestataire proposé par LTECH pour la réalisation de l'étude géotechnique,
- autorise Madame le Maire à réaliser toutes démarches utiles et à signer tous documents nécessaires au bon aboutissement de ce projet.

Certifié exécutoire,  
A Auzances, le 9 Mars 2026  
Le Maire,

**Françoise SIMON.**

